

Procès-Verbal du Conseil Municipal du 20 mars 2026

L'an deux mil vingt-six, le vingt mars, le Conseil Municipal de la commune de Revel dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Coralie BOURDELAIN, Maire.

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 15
Présents : 14
Pouvoirs : 1
Votants : 15

Date de convocation du Conseil Municipal : 16 mars 2026

PRESENTS :

Coralie BOURDELAIN, Patrick HERVÉ, Mireille BERTHUIN, Frédéric GEROMIN, Dominique VERSTRAETE-CAPRON, Thierry RUTGÉ, Sylvain RITTER, Bénédicte LE TRON, Stéphane BEC, Rachel PEILLET, Adrien LASSAGNE, Alexandra AUBIN, Antoine CRÉZÉ, Mathilde HENRY

PROCURATIONS : Anne ANCEY à Bénédicte LE TRON

Lesquels forment la majorité des membres en exercice.

Il a été, conformément aux dispositions de l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil. Mireille BERTHUIN ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions, qu'elle a acceptées.

Le quorum étant atteint, Madame Coralie BOURDELAIN, maire sortante, ouvre la séance à 19h00. La feuille de présence est signée par les conseillers.

I) Élection du Maire (délibération n°2026-017b)

Conformément à l'article L2122-8 du code général des collectivités territoriales (CGCT), la présidence est cédée à Monsieur Patrick HERVÉ, doyen de l'assemblée.

Le président invite le conseil municipal à procéder à l'élection d'un maire conformément aux dispositions prévues par l'article L2122-7 du CGCT.

Deux assesseurs sont désignés : Madame Rachel PEILLET et Madame Mathilde HENRY.

Après un appel de candidatures, il est procédé au déroulement du vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombres de bulletins : 15
- bulletin blanc : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

Madame Coralie BOURDELAIN : 15 voix.

Madame Coralie BOURDELAIN ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée Maire et a été installée.

Madame Coralie BOURDELAIN a déclaré accepter d'exercer cette fonction et prend la présidence du conseil municipal.

II) Fixation du nombre d'adjoints (délibération n°2026-18)

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier des articles L2121-2, L2122-1 et L2122-2, le nombre maximal d'adjoints pour la commune de Revel est de quatre (4). Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide de fixer le nombre d'adjoints à quatre (4).

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

III) Election des adjoints (délibération n°2026-18b)

Il est procédé à l'élection des quatre adjoints au scrutin de liste conformément au CGCT.

Considérant la liste de candidate,

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombres de bulletins : 15
- bulletin blanc : 0
- suffrages exprimés : 15
- majorité absolue : 8

a obtenu :

La liste conduite par Patrick HERVÉ : 15 voix.

Sont élus adjoints au Maire :

- Patrick HERVÉ, 1^{er} adjoint
- Mireille BERTHUIN, 2^{ème} adjointe
- Frédéric GEROMIN, 3^{ème} adjoint
- Dominique CAPRON, 4^{ème} adjointe

Madame la Maire précise les délégations de chacun :

- Patrick HERVÉ, 1^{er} adjoint – Aménagement du territoire (urbanisme, travaux et réseaux)
- Mireille BERTHUIN, 2^{ème} adjointe – Action sociale, communication, culture
- Frédéric GEROMIN, 3^{ème} adjoint – Montagne et forêt, agriculture, chemins communaux, travaux
- Dominique CAPRON, 4^{ème} adjointe – Scolaire et périscolaire, vie associative, manifestations et animations

IV) Lecture de la charte de l' élu local

Madame la Maire donne lecture de la charte de l' élu local.

V) Délibérations

Délibération n°2026-19

OBJET : Délégations du conseil municipal consenties au maire

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée :

Il est précisé que la délégation relative à la création de classes dans les établissements d'enseignement n'emporte pas l'affectation d'un enseignant à la classe créée car cela relève du ministère de l'Éducation nationale.

Délibération n°2026-20

OBJET : Indemnités de fonction du maire et des adjoints

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-21

OBJET : Élection des membres de la CAO (commission d'appel d'offres)

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-22

OBJET : Élection des membres du conseil d'administration du CCAS (centre communal d'actions sociales)

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-23

OBJET : Constitution des commissions municipales

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-24

OBJET : Désignation des délégués représentant la commune au sein de TE38 (Territoire d'Énergie Isère)

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-25

OBJET : Délégation de signature pour les autorisations d'urbanisme concernant le maire

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-26

OBJET : Autorisation de principe pour le recrutement d'agents contractuels de remplacement

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-27

OBJET : Conditions et modalités de prise en charge de frais pour les agents et les bénévoles de la bibliothèque

Rapporteur : Patrick HERVÉ

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-28

OBJET : Modification de la durée hebdomadaire de service d'un emploi de surveillance cantine

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-29

OBJET : Autorisation de recrutement d'agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement saisonnier d'activité pour les états des lieux des salles

Rapporteur : Patrick HERVÉ

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

Délibération n°2026-30

OBJET : Actualisation de la demande de financements pour la réalisation de travaux de réfection de voirie (route de la Tour, route du Soubon, route de la Bourgeat et route des Contamines)

Rapporteur : Coralie BOURDELAIN

POUR : 15

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

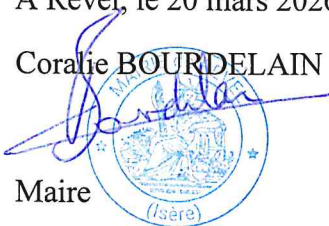
Commentaires de l'assemblée : cette délibération ne fait l'objet d'aucun commentaire.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du conseil municipal est levée à 20h15.

À Revel, le 20 mars 2026

Coralie BOURDELAIN

Maire



Mireille BERTHUIN

Secrétaire de Séance

A blue ink signature of Mireille Berthuin, consisting of stylized, overlapping loops.